

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 7 aout 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**PRÉSENCES**

M. Sylvain Deschênes	Poste #4 vacant
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	Poste #6 vacant

Formant quorum sous la présidence du maire.  
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

**1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**

**2. Lecture de l'ordre du jour**

**3 ADMINISTRATION**

**3.1. Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2017**

17-08-132

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de juillet 2017.

**3.2. Adoption des comptes à payer**

17-08-133

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 21236-21301	84 818.49\$
Prélèvements no 1912 à 1929	53 396.30\$
Salaire des élus (Juillet)	1 563.89\$
Salaires pompier (18/06 au 22/07)	365.60\$
Salaires employés (18/06 au 22/07)	27 042.81\$
<b>Total</b>	<b>167 187.09\$</b>

**3.3 États financiers au 31 juillet 2017**

17-08-134

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 juillet 2017.

**3.4. Budget révisé OMH**

17-08-135

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget révisé de l'OMH et de payer un montant de 7 939\$ pour l'année 2017.

**3.5. Assurance collective**

17-08-136

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler le contrat d'assurance collective avec la Financière Manuvie et d'adhérer à l'assurance collective de la Capitale à partir du 1<sup>er</sup> aout 2017. Le tout tel que proposé dans l'analyse de la soumission préparé par Monsieur Yvan Goulet, courtier.

**3.6. Orientations Gouvernementales en Aménagement du Territoire**

17-08-137

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement est présentement en consultation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification du territoire québécois pour les 15 à 20 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QU'** une présentation de la démarche de renouvellement des OGAT s'est tenue à Rimouski le 29 mai dernier;

- CONSIDÉRANT QUE** la présentation du MAMOT lors de la rencontre du 29 mai dernier annonçait des OGAT plus souples et adaptées au contexte rural;
- CONSIDÉRANT QUE** les projets de documents des futures OGAT mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représente pas notre réalité rurale éloignée des grands centres urbains;
- CONSIDÉRANT QUE** le contenu des futures OGAT vise principalement des enjeux urbains, voire métropolitains;
- CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT demandent que soit mis en place des pôles régionaux et d'y concentrer tous types de développement au détriment des autres municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT exigent 136 actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer, et ce, dans des champs de compétences municipaux inédits, voire dépassant les compétences réelles établies par le cadre juridique en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE** les exigences des futures OGAT en matière agricole sont démesurées et peu justifiées, notamment dans les milieux ruraux périphériques;
- CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT vont augmenter de manière très importante la lourdeur administrative déjà présente, notamment lors des modifications ou révisions de schéma d'aménagement et de développement;
- CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;
- CONSIDÉRANT QUE** le calendrier actuel de consultation et les courts délais impartis aux MRC du Bas-Saint-Laurent rendent difficile toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;
- CONSIDÉRANT** les élections municipales du 5 novembre 2017.

**POUR CES MOTIFS :**

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseiller :

**QUE** la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent :

- 1) signifie son insatisfaction auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en égard au contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- 2) demande à ce même ministère de prolonger la période de consultation au moins jusqu'en janvier 2018 sur le renouvellement des OGAT afin de traverser la période des élections municipales et de permettre à l'ensemble des MRC et municipalités du Bas-Saint-Laurent d'analyser les implications de ce nouveau document;
- 3) demande à ce même ministère de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques, notamment en créant des OGAT distinctes pour ces milieux ou en améliorant significativement la modulation des OGAT selon la typologie réelle des territoires du Québec;
- 4) demande qu'une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT soit réalisée à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées.
- 5) diffuse la présente résolution pour adoption auprès des différentes MRC et municipalités du territoire bas-laurentien et du Québec

**3.7. Infractions à la Régie du Bâtiment**

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le paiement de 35 003\$ à la Régie du Bâtiment du Québec en règlement final de la réclamation numéro 104406-1116197205.

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**Aucun point**

**5. TRAVAUX PUBLICS**

17-08-139

**5.1 Adjudication appel d'offres / rechargement des chemins 2017**

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de rechargement des chemins 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions Jalbert et Pelletier.

17-08-140

**5.2 Projet eau potable / Demande d'autorisation / Ministère de l'environnement**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité :

- mandate SNC-Lavalin inc. pour soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) :
  - une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour la construction d'une station de production d'eau potable pour le secteur urbanisé de Saint-Gabriel-de-Rimouski
  - une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la LQE pour l'aménagement et l'exploitation du puits de captage d'eaux souterraines qui servira à l'alimentation en eau potable du secteur urbanisé de Saint-Gabriel-de-Rimouski

ainsi que pour présenter tout engagement en lien avec cette demande;

- confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées (art. 32 et 31.75 LQE).
- S'engage envers le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), pour sa future station de production d'eau potable, à :
  - utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
  - mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

17-08-141

**5.3 Projet eau potable / Offre de service entente de compensation**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de SNC Lavalin pour l'évaluation économique des activités agricoles et des impacts liés aux contraintes découlant des travaux projetés et la production d'une entente afin de compenser les agriculteurs touchés. Pour un montant de 9 235\$.

17-08-142

**5.4 Projet eau potable / Offre de service modification plans et devis**

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de SNC Lavalin pour la modification aux plans et devis concernant le traitement de l'eau. Pour un montant de 18 750\$.

**6. URBANISME**

Aucun point

**7. LOISIRS ET CULTURE**

**7.1 Fond de développement du territoire / Festival Country-Western**

17-08-143

Considérant que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a reçu un projet de la part du Festival Country Western représentant un montant total de \_\_\_\_\$;

Considérant que ce projet est recevable au terme des conditions énumérées dans la Politique de soutien aux organismes communautaires locaux;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une analyse par le comité prévu à cette fin en fonction de la grille établie :

Il est proposé par Fernand Gauthier. résolu à l'unanimité des conseillers que le Festival Country Western de St-Gabriel reçoive un montant de 4 000\$ provenant du Fonds de soutien aux organismes communautaires locaux pour la réalisation du projet « Aménagement extérieur du site équestre »

Et d'annuler la demande pour la réalisation du projet « Construction d'une remorque sanitaire » déjà déposée.

**7.2 Réception civique / Festival Country Western**

17-08-144

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse un don de 150\$ pour la réception civique du Festival Country Western. (02 11000 493).

**8. RAPPORT DES ÉLUS**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**9.1 Fusion SER Mitis et Neigette / Bureaux administratifs**

17-08-145

Considérant la fusion des Société d'Exploitation des Ressources de la Mitis et de la Neigette;

Considérant le rôle agro-forestier de Saint-Gabriel-de-Rimouski dans la région;

Considérant que Saint-Gabriel-de-Rimouski est bien situé géographiquement pour couvrir le territoire desservi;

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que les bureaux administratifs de la Société d'Exploitation des Ressources fusionnée soit basés à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

**9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions**

17-08-146

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-08-147

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h45 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes, Maire

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Normand  
Directeur général